

PETR Pays Loire Beauce
Frédéric CUILLERIER
Président
2 rue du Général Lucas
45130 SAINT-AY

Châteaudun, le 22/12/22

Objet : Avis du Syndicat du Pays Dunois en charge du SCoT du Pays Dunois concernant le SCoT du PETR Pays Loire Beauce

Réf: HDA/CP/CN n° 2022-12

Dossier suivi par Caroline Nguyen

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 septembre 2022, vous avez sollicité l'avis du Syndicat du Pays Dunois en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Dunois, en tant que Personne Publique Associée, sur le SCoT du PETR Pays Loire Beauce et je vous en remercie.

Je vous informe en retour que le Pays Dunois émet un avis favorable sur le SCoT du PETR Pays Loire Beauce et vous transmets la délibération correspondante.

Le Syndicat du Pays Dunois se tient à votre disposition pour toute précision.

Vous souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Hugues D'AMECOURT
Président du Syndicat Mixte du Pays Dunois



P.J. : Délibération n°2022-07-B du Bureau du 19 décembre 2022 concernant l'avis du Syndicat Mixte du Pays Dunois chargé du SCOT du Pays Dunois sur le SCoT du PETR Pays Loire Beauce

Syndicat du Pays Dunois – 11 rue de la Madeleine 28200 CHATEAUDUN

Tél. : 02 37 96 63 96

Fax : 02 37 96 63 94

Email : scot@pays-dunois.fr

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Séance du lundi 19 décembre 2022
10h00– Salle des fêtes
28800 BULLAINVILLE
DELIBERATION N°2022-7-B

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
16	10	10

Objet : Avis du Syndicat Mixte du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois sur le SCoT du PETR Pays Loire Beauce

Date de convocation : 12/12/2022

Etaient présents : Hugues d'Amécourt (Président), Bertrand Arbogast (2^{ème} Vice-Président), Jean-Paul Boudet (4^{ème} Vice-Président), Bruno Perry (Secrétaire), Didier Renvoisé (membre), Olivier Lecomte (Membre), Françoise Thirard (Membre), Jean-Pierre Hubert-Diger (Membre) Denis Goussu (Membre) et Christian Renard (Membre).

Assistaient également à la réunion: Gilles Rousselet (élu référent SCoT), Arnaud Hansse (élu référent SCoT), Clémence Petitdemange (Pays Dunois) et Caroline Nguyen (Pays Dunois).

Etaient excusés : Evelyne Rapp-Leroy (1^{ère} Vice-Présidente), Arlette Lecoustre (3^{ème} Vice-Présidente), Martine Profeti (Secrétaire adjointe), Anne-Charles de Gontaut-Biron (Membre), Gaëlle Chasseloup (membre), David Legrand (Membre), Estelle Cochard (Conseillère Régionale), Mylène Renard (Conseil Régional), Philippe Vigier (Député), Laurène Aubin (Pays Dunois) et Emeline Louis (Pays Dunois).

Préambule :

Le PETR Pays Loire Beauce a transmis au Pays Dunois son projet de SCoT arrêté le 22 septembre 2022. Conformément aux articles L.132-8 et L.143-20 du code de l'urbanisme, l'avis du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois est sollicité en sa qualité de Personne Publique Associée. Le dossier de sollicitation pour avis a été reçu par courrier au Syndicat du Pays Dunois le 30 septembre 2022. Nous disposons d'un délai de 3 mois pour faire part de notre avis. Au-delà de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2018-01 du Comité Syndical du 15 janvier 2018, approuvant le SCoT du Pays Dunois,

Vu la délibération 2019-07-B du Bureau du 04 octobre 2019, concernant l'avis du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois sur le SCoT du PETR Pays Loire Beauce,

Vu la délibération 2020-14 du Comité Syndical du 27 juillet 2020, déléguant au Bureau l'expression de tous les avis réglementairement exigés et facultativement sollicités du Syndicat du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois,

Vu le dossier transmis au Syndicat du Pays Dunois par le PETR Pays Loire Beauce pour avis sur le projet de SCoT du PETR Pays Loire Beauce arrêté, et dont le Pays Dunois a accusé réception le 30 septembre 2022,

Le Pays Dunois en tant que structure porteuse du SCoT du Pays Dunois émet les observations ci-dessous :

Dans le cadre de la préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB), le DOO du SCoT du PETR Pays Loire Beauce recommande la poursuite de l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel à l'échelle communale et intercommunale.

À ce sujet, nous souhaitons vous informer que le Pays Dunois œuvre en faveur de la préservation, de la gestion et de la valorisation de la biodiversité à travers ses différentes politiques contractuelles (LEADER, CRST, Contrat de Ruralité/CRTE), sa démarche TVB et le SCoT. Dans le cadre de sa démarche TVB, fin 2020, le Pays Dunois avait signé une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire (CEN CVL) et en lien avec la communauté de communes Coeur de Beauce. Ce partenariat a pour objet la réalisation d'une étude écologique globale de la vallée de la Conie par le CEN CVL sur l'ensemble du linéaire. Nous vous annonçons que cette étude est achevée depuis mars 2022. Elle contient un diagnostic écologique des habitats et des espèces, la présentation des enjeux de conservation, l'identification de secteurs à priorité d'intervention (forte et moyenne) et une analyse foncière.

Nous tenons à votre disposition cette étude qui enrichit notre connaissance environnementale sur la Vallée de la Conie et qui concerne notamment une commune sur le périmètre du SCoT du PETR Pays Loire Beauce : Villeneuve-sur-Conie.

Sur le volet touristique, la « Route du Blé en Beauce » est mentionnée comme une démarche participant à la dynamique de l'animation touristique. Nous vous informons que du côté Pays Dunois, elle n'est plus valorisée et les panneaux d'indications touristiques sont en cours de dépose. Nous orientons désormais notre développement touristique sur la Vallée du Loir, le tourisme de mémoire et le petit patrimoine en cohérence avec notre programme européen LEADER 2023-2027 dont la candidature vient d'être retenue. Bien sûr, d'autres axes de travail pourront émerger selon les opportunités et les sollicitations des partenaires.

Le SCoT du PETR Pays Loire Beauce n'appelle pas d'autres observations.

Après délibération, le Bureau :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble des observations précisées ci-avant relatif au SCoT du PETR Pays Loire Beauce,
- **EMET** un avis favorable au SCoT du PETR Pays Loire Beauce arrêté,
- **CHARGE** le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y reportant.

Observation : 0

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 21/12/22

Publié ou notifié le :

Fait et délibéré, aux : lieu, jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le :

Pour copie conforme

Châteaudun, le 20 décembre 2022

Le Président Hugues d'Amécourt,

